

021/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 069-216900092-20240408-0212024-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 08/04/2024

OBJET : Modification du règlement intérieur de la Médiathèque Albert Gardoni

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 26/03/2024 et 02/04/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEMÉ, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Linda BEGGUI Céline BABUS, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Nathalie HERAUD

Pierre REBUT à Jean-Luc LAFOND

Fabrice MORICHON à Daniel POMERET

Céline BABUS à Carine RANSEAU

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Le réaménagement de la Médiathèque Albert Gardoni prévu cette année est l'occasion de remettre à jour également son règlement intérieur.

Les principaux points d'évolutions proposés sont :

- L'augmentation du nombre de supports et la simplification des règles de prêts : 15 documents par carte tous supports confondus et dans la limite de 5 revues.
- Le prêt illimité pour la période des vacances d'été (sans prolongation possible)
- Les règles d'utilisation du futur espace « atelier », salle Pascale Ruez

021/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 069-216900092-20240408-0212024-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur de la Médiathèque Albert Gardoni

2°) **DIT** que ces modifications prendront effet à la réouverture de la Médiathèque en septembre 2024

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 08/04/2024

OBJET : Fonctionnement de la Médiathèque Albert Gardoni pendant la période de travaux

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 26/03/2024 et 02/04/2024.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Linda BEGGUI Céline BABUS, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Nathalie HERAUD

Pierre REBUT à Jean-Luc LAFOND

Fabrice MORICHON à Daniel POMERET

Céline BABUS à Carine RANSEAU

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Durant la période de fermeture du site pour travaux, la Médiathèque Albert Gardoni connaîtra un fonctionnement dérogatoire. Le conseil est sollicité pour approuver les adaptations suivantes :

- Toutes les adhésions en cours de validité au 01 avril 2024 sont prorogées de 6 mois
- Les prêts proposés lors des permanences à l'école Paul Cézanne seront limités à 4 albums et 2 revues par carte enfant, il n'y a pas de prêt possible pour les adultes.

022/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 069-216900092-20240408-0222024-DE



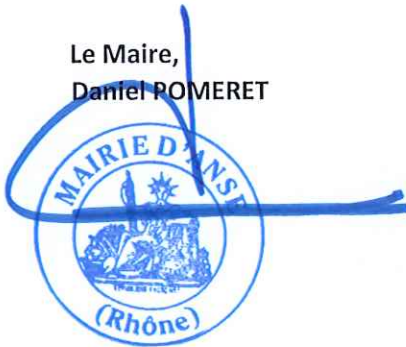
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) **APPROUVE** le fonctionnement dérogatoire de la Médiathèque durant la période de travaux tel que présenté ci-dessus

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND

023/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 069-216900092-20240408-0232024-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 08/04/2024

OBJET : Fixation droit de voirie pour un chantier prévisionnel de 2 ans (dérogation à la délibération 130/2023)

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 26/03/2024 et 02/04/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Linda BEGGUI Céline BABUS, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Nathalie HERAUD

Pierre REBUT à Jean-Luc LAFOND

Fabrice MORICHON à Daniel POMERET

Céline BABUS à Carine RANSEAU

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

La commune a été sollicitée pour une occupation du domaine public routier estimée à deux ans, le temps de réalisation des travaux de construction de bâtiments d'habitation 43 Route de Lyon. En raison du caractère exceptionnel de ce chantier, le conseil municipal est sollicité pour déterminer un tarif d'occupation du domaine public routier dérogatoire à la délibération 130/2023 adoptée par le conseil municipal.

En effet, le montant applicable est de 5€ par m² par jour. Le Conseil municipal est sollicité pour appliquer ce tarif déterminé par délibération, mais de le plafonner à 250€ par jour d'occupation effective.

Il est à noter que ce chantier est soumis à plusieurs contraintes, au-delà de la seule emprise, significative, sur la voie. Il nécessite également l'accord du Département car il s'agit d'une voie à grande circulation. Par ailleurs, le stationnement sera nécessairement supprimé au droit du chantier.

023/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 069-216900092-20240408-0232024-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL

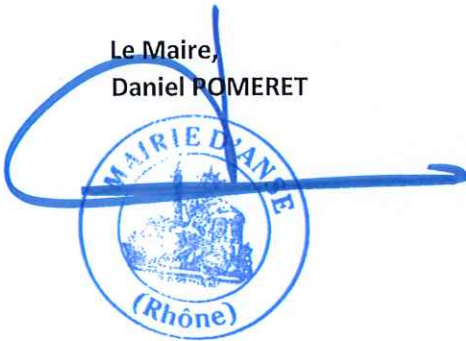
A l'unanimité des votants

1°) **APPROUVE** l'application du tarif d'occupation du domaine public déterminé par délibération 130/2023 adoptée par le conseil municipal, mais avec un plafond de 250€ par jour d'emprise effective.

2°) **DIT** que cette dérogation n'est applicable qu'à ce chantier sis 43 Route de Lyon, en raison de son caractère exceptionnel et des sujétions applicables.

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 08/04/2024**OBJET : Fixation d'un tarif pour la contribution des familles au coût des plaques
apposées sur les totems du jardin du souvenir**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 26/03/2024 et 02/04/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEMME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Linda BEGGUI Céline BABUS, Didier RICHERDProcurations :

Marie-Claire PAQUET à Nathalie HERAUD

Pierre REBUT à Jean-Luc LAFOND

Fabrice MORICHON à Daniel POMERET

Céline BABUS à Carine RANSEAU

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Il est rappelé que le cimetière communal dispose d'un jardin du souvenir, qui permet aux familles la dispersion des cendres de leurs défunts. A la suite de cette dispersion, les familles qui le souhaitent ont la possibilité de faire apposer une plaque nominative gravée sur les totems installés. Le Conseil municipal est sollicité pour définir un tarif de participation au coût de ces plaques.

024/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 069-216900092-20240408-0242024-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) **FIXE** la contribution des familles au coût des plaques fournies par la commune et gravées à 50€ par plaque

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND

025/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 069-216900092-20240408-0252024-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 08/04/2024

OBJET : Approbation de projets faisant l'objet de demandes de financements

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 26/03/2024 et 02/04/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Linda BEGGUI Céline BABUS, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Nathalie HERAUD

Pierre REBUT à Jean-Luc LAFOND

Fabrice MORICHON à Daniel POMERET

Céline BABUS à Carine RANSEAU

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental du Rhône a fait le choix de maintenir son partenariat avec les communes en 2024 pour aider les collectivités dans leurs projets d'investissements, notamment aux travers des dispositifs d'aide « appel à projet » et « amendes de police ». Le conseil municipal est sollicité pour se prononcer sur les dossiers à déposer pour les demandes de subvention :

i. Restructuration Médiathèque Albert Gardoni

Coût prévisionnel (H.T) : 250 000 €

Montant de la subvention sollicitée : Montant variable avec comme limite 80% du montant total du projet



ii. Aires de jeux et de loisirs (parcs Messimeux, Schumann, La Roseaie)

Coût prévisionnel (H.T) : 58 300 €

Montant de la subvention sollicitée : Montant variable avec comme limite 80% du montant total du projet

iii. Rénovation énergétique et déploiement d'énergies durables (passage d'éclairage en LED salles Trouillet, Marvingt, Ansolia, et installation de photovoltaïque parking Laval)

Coût prévisionnel (H.T) : 64 000 €

Montant de la subvention sollicitée : Montant variable avec comme limite 80% du montant total du projet

iv. Amendes de police

Détail des différents aménagements prévus :

Aménagement piétons – Rue Saint Jean : 118 € HT /

Aménagement piétons -Rue du Four Banal : 5 574€ HT

Aménagement piétons – Chemin Boussardi : 2 074€ HT

Aménagement piétons – Rue de la Scierie : 3 824€ HT

Aménagement piétons – Avenue de Lossburg : 9 074€ HT

Signalisation renforcée, protection piétons – Avenue de la Libération : 3 886 € HT

Aménagement limitation vitesse- Route des Crêtes : 39 004€ HT

Total pour 2024 : 63 554 € HT prévisionnel

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) **APPROUVE** les projets d'investissement tels que présentés ci-dessus : restructuration Médiathèque Albert Gardoni, Aires de jeux et de loisirs, rénovation énergétique et déploiement d'énergies durables, Aménagements de sécurisation

2°) **DIT** qu'en application de la délibération du 25 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire, notamment 26°, ce dernier sollicitera les financeurs pour ces projets

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 08/04/2024

OBJET : Reprise du résultat 2023 par anticipation

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 26/03/2024 et 02/04/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Linda BEGGUI Céline BABUS, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Nathalie HERAUD

Pierre REBUT à Jean-Luc LAFOND

Fabrice MORICHON à Daniel POMERET

Céline BABUS à Carine RANSEAU

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Les résultats provisoires du CA 2023 sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	6 331 745,78	5 018 930,84
Recettes	7 047 730,28	4 470 940,76
excédent de clôture année N	715 984,50	- 547 990,08
excédent ou déficit-reporté N-1 pour rappel	3 073 523,54	1 458 631,11
Résultat cumulé de l'exercice (excédent inclus dans RF)	3 789 508,04	910 641,03

026/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 069-216900092-20240408-0262024-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) **DECIDE** de l'affectation de résultats 2023 provisoire suivante sur le budget 2024 :

Affectation de l'excédent de fonctionnement 3 789 508.04€ :

→ 1068 (RI) : 1 500 000.00 €

→ 002 (RF) : 2 289 508.04 €

Affectation de l'excédent d'investissement 910 641.03€ :

→ 001 (RI) : 910 641.03 €

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND

027/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 069-216900092-20240408-0272024-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 08/04/2024

OBJET : Information sur les indemnités 2023 perçues par les élus dans le cadre de leurs mandats communaux

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 26/03/2024 et 02/04/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Ludivine CHERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Linda BEGGUI Céline BABUS, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Nathalie HERAUD

Pierre REBUT à Jean-Luc LAFOND

Fabrice MORICHON à Daniel POMERET

Céline BABUS à Carine RANSEAU

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Conformément à l'article L2123-24-1-1 du CGCT, l'information est donnée à l'assemblée délibérante des indemnités perçues en 2023 par les élus dans le cadre de leurs mandats communaux (directs et indirects).

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) PREND ACTE de la présentation des indemnités perçues en 2023 par les élus dans le cadre de leurs mandats communaux.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND

028/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 069-216900092-20240408-0282024-BF



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 08/04/2024

OBJET : mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 26/03/2024 et 02/04/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Linda BEGGUI Céline BABUS, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Nathalie HERAUD

Pierre REBUT à Jean-Luc LAFOND

Fabrice MORICHON à Daniel POMERET

Céline BABUS à Carine RANSEAU

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) est un outil de pilotage pluriannuel des investissements qui permet de lancer les études nécessaires pour préparer les gros chantiers.

Le PPI est également une feuille de route identifiant des priorités politiques pluriannuelles, contenant des projets qui seront ajustés annuellement dans le cadre des budgets annuels.

La méthode appliquée a été de recenser les projets d'équipements structurants, les projets contribuant au cadre de vie, tant en matière d'espaces naturels et environnementaux, qu'en matière de sécurisation de l'espace public, et les projets de services aux citoyens.



La volonté exprimée dans ce PPI est de continuer sur la même trajectoire que ces dernières années, en se limitant à un budget raisonné, et en priorisant les actions.

Comme toujours, il y a les actions « socles » qui doivent être réalisées et les « complémentaires » qui le seront en fonction des opportunités et des moyens.

Rappel des investissements du précédent PPI (2023-2026) repris dans le nouveau PP actualisé « PPI 2024 – 2026 » :

I - Salle des fêtes

1 - Objet de l'opération : La Commune a souhaité se doter d'une salle des fêtes adaptée à des manifestations telles que : repas dansant d'associations – mariages – fêtes privées etc.

2 - Objectif poursuivi : C'est un équipement entre Ansolia et le foyer rural, adapté à une demande forte actuellement.

Cette salle est d'une contenance de 250 à 300 personnes, et permet la musique amplifiée dans le respect des normes. Son implantation est sur un terrain acquis en 2023 près de la caserne des pompiers, à proximité de la nouvelle crèche de Anse.

Il a été prévu également un parking suffisamment dimensionné.

3 - Durée de l'opération : Cette opération s'est terminée sur 2023, les derniers règlements interviendront sur 2024.

II - Local police municipale – Salle des mariages et du conseil municipal

1 - Objet de l'opération : La Commune s'est engagée dans une opération de VEFA pour acquérir 600m² de locaux à proximité de la mairie, pour y implanter à la fois les bureaux de la police municipale, et y créer une salle des mariages et de conseil municipal et conserver une réserve foncière complémentaire

2- Objectif poursuivi : Les objectifs sont multiples :

Supprimer la friche industrielle à l'arrière de la mairie pour y implanter un immeuble neuf.

Offrir à la police municipale des locaux adaptés et dimensionnés en fonction de l'évolution de la Commune.

Réaliser une salle de conseil et de mariages de plain-pied, accessible et suffisamment grande.

3 - Durée de l'opération : Cette opération s'est terminée sur 2023.

III – Travaux dans le cadre de la transition énergétique sur les bâtiments communaux

1 - Objet de l'opération : Poursuivre la démarche engagée d'améliorer les bâtiments et installations municipales en matière de consommation énergétique

2 - Objectif poursuivi : S'inscrire dans une démarche volontariste liée à la transition énergétique par un plan pluriannuel d'investissement

028/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 069-216900092-20240408-0282024-BF



3 - Durée de l'opération : Les travaux ont débuté en 2021 et se poursuivent régulièrement chaque année

IV – Restructuration – extension de l'école Paul Cézanne

1 - Objet de l'opération : La Commune souhaite profiter de la restructuration partielle nécessaire de l'école maternelle Paul Cézanne, pour l'agrandir et ainsi anticiper les besoins futurs par une offre scolaire.

2 - Objectif poursuivi : Les premières études ont mis en avant la complexité de travailler et la durée excessive nécessaire pour réaliser les travaux en site occupé. La commune a donc fait le choix de procéder à l'acquisition de modulaires pour recréer intégralement l'école maternelle Cézanne sur le parking Ansolia. L'ouverture a été effective fin 2023.

Le projet comprend la restructuration, notamment en matière énergétique, de la partie ancienne, de même que la création d'au moins 2 classes supplémentaires, afin d'anticiper les besoins futurs.

3 - Durée de l'opération : Les études sont prévues sur 2024, les travaux sur 2024, 2025 et 2026 pour une durée approximative de 48 mois.

V Restructuration restaurant scolaire de l'école Paul Cézanne

1 - Objet de l'opération : La Commune souhaite profiter de la restructuration partielle nécessaire de l'école maternelle Paul Cézanne, pour restructurer le restaurant scolaire Paul Cézanne et l'adapter aux besoins de fonctionnement actuels et futurs de l'école.

2 - Objectif poursuivi : En raison de l'augmentation des effectifs fréquentant le service de restauration scolaire, il convient de redimensionner l'espace, tout en le rendant plus performant d'un point de vue énergétique et phonique.

3 - Durée de l'opération : Les études sont prévues sur 2024, les travaux sur 2024 et 2025.

VI – Extension de la Gendarmerie

Par courrier de Monsieur le Ministre, l'accord pour lancer les procédures d'agrandissement de la Brigade de Gendarmerie a été acté.

1 - Objet de l'opération : La Commune a donné son accord pour porter l'investissement correspondant à l'agrandissement de la gendarmerie (locaux d'habitation et bureaux)

2 - Objectif poursuivi : Ce sera une opération à mener en site occupé, avec pour objectif d'offrir aux forces de gendarmerie des conditions de travail améliorées et un potentiel de développement

3 - Durée de l'opération : Les études sont prévues sur 2024, les travaux sur 2025 et 2026 pour une durée approximative de 15 mois.

VII – Local socio-culturel : retrait de l'opération

Coûts estimatifs et Financements attendus

Coûts	Reste sur opérations	2024	2025	2026
Salle des colonnes	300 k€	300 k€		
Transition énergétique	300 k€	100 k€	100 k€	100 k€
Ecole Paul Cézanne	4 845 k€	1 780 k€	1 845 k€	1 220 k€
Restaurant scolaire	2 100 k€	1 100 k€	1 000 k€	
Extension gendarmerie	1 800 k€	200 k€	1 000 k€	600 k€
Total	9 345 k€	3 480 k€	3 945 k€	1 920 k€
<u>Financements</u>				
Subventions	1045 k€	450 k€	400 k€	195 k€
Cession	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
FCTVA	1 500 k€	520 k€	600 k€	380 k€
Autofinancement	3 800 k€	2 010 k€	1 445 k€	345 k€
Emprunts	3 000 k€	500 k€	1 500 k€	1 000 k€
Total Financements	9 345 k€	3 480 k€	3 945 k€	1 920 k€

S'agissant des coûts de fonctionnement :

Les travaux entrepris à l'école Cézanne et au restaurant scolaire réduiront significativement les coûts de fonctionnement, notamment énergétiques.

Les frais occasionnés par la gendarmerie seront amortis par le paiement d'un loyer.

LE CONSEIL MUNICIPAL**A l'unanimité des votants**

1°) APPROUVE la mise à jour du Plan Pluri Annuel d'Investissement, actualisé « PPI 2024-2026 »

2°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 08/04/2024

OBJET : bilan et actualisation des AP/CP

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 26/03/2024 et 02/04/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Linda BEGGUI Céline BABUS, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Nathalie HERAUD

Pierre REBUT à Jean-Luc LAFOND

Fabrice MORICHON à Daniel POMERET

Céline BABUS à Carine RANSEAU

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Vu l'article L.2311-3 du CGCT, l'Autorisation de Programme (AP) est une enveloppe financière pluriannuelle globale, relative à une opération d'équipement.

Elle est votée par l'Assemblée délibérante et son montant constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements concernés.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire.

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.



Chaque année, il est nécessaire de réaliser un bilan des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) en cours et effectuer éventuellement, les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies par les différentes autorisations.

Pour rappel, lors du Conseil municipal du 27 mars 2023 avait été présenté le bilan annuel et les modifications des autorisations de programme en cours qui sera mis à jour lors de ce présent conseil.

Daniel POMERET présentera donc la situation actuelle de chaque autorisation de programme, en sollicitant parfois des ajustements d'autorisation, et en redéployant les crédits de paiement annuels nécessaires pour 2024.

AP/CP n°2019/01 Opération 631 Construction d'une salle des fêtes

Vu la délibération 166/2019 du 09/12/2019 relative à la création de l'AP/CP 2019/01 opération 631,

Vu la délibération 164/2019 du 09/12/2019 relative aux autorisations de programmes,

Vu la délibération n°28/2020 du 17/02/2020 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Vu la délibération n°34/2021 du 22/03/2021 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Vu la délibération n° 30/2022 du 28/03/2022 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Vu la délibération n° 37/2023 du 27 mars 2023 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Monsieur le Maire explique que cette autorisation de programme doit faire l'objet :

- d'une augmentation de 200 000 € soit une autorisation de programme portée à 4.200.000 €,
- D'une adaptation des crédits de paiement restant à porter sur l'exercice 2024.
- D'une modification de la répartition des crédits de paiement prévisionnels. La somme de 293 581 € sera inscrite au BP 2024

Montant AP 2019/01 Opération 631	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024
4 200 000€	0€	116 307€	199 731€	1 418 082€	2 172 299 €	293 581€

AP/CP n° 2019/02 – OP n°632 : Salle des mariages – local de police municipale :

Vu la délibération 164/2019 du 09/12/2019 relative à la création de l'AP/CP 2019/02 opération 632,

Vu la délibération n°28/2020 du 17/02/2020 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Vu la délibération n°128/2020 du 26/10/2020 relative à la décision modificative n°2 au budget primitif,

Vu la délibération n°34/2021 du 22/03/2021 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

029/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 069;216900092-20240408-0292024-BF

Vu la délibération n° 30/2022 du 28/03/2022 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Vu la délibération n° 37/2023 du 27 mars 2023 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Monsieur le Maire explique que cette opération doit être clôturée, les travaux étant terminés et toutes les dépenses afférentes à cette opération étant mandatées.

AP/CP n°2022/01 Opération 637 Extension Ecole Cézanne

Vu la délibération n° 30/2022 du 28/03/2022 relative à la création de l'AP/CP 2022/01 opération 637,

Vu la délibération n° 37/2023 du 27 mars 2023 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Vu la délibération n°80/2023 du 05 juin 2023 de régularisation de l'AP 2022/01,

Monsieur le Maire explique que cette autorisation de programme doit faire l'objet :

- D'une modification de la répartition des crédits de paiement prévisionnels.

Montant AP 2022/01 Opération 637	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
5 000 000€	16 904€	138 236€	1 780 000€	1 845 000€	1 219 860 €

AP/CP n°2023/01 Opération 639 Restaurant scolaire Cézanne

Vu la délibération n° 37/2023 relative à la création de l'AP/CP 2023/01 opération 639,

Monsieur le Maire explique que cette autorisation de programme doit faire l'objet :

- D'une modification de la répartition des crédits de paiement prévisionnels.

Montant AP 2023/01 Opération 639	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
3 000 000€	905 520€	1 094 480€	1 000 000€

AP/CP n°2024/01 Opération 640 Extension Gendarmerie

Monsieur le Maire explique qu'il convient de créer une autorisation de programme pour l'extension de la gendarmerie, pour un montant de 1 800 000€

Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2024/01 Opération 640			
1 800 000€	200 000€	1 000 000€	600 000€

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le bilan annuel et l'actualisation des AP/CP, et dit que les crédits de paiements 2024 seront inscrits au budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL**A l'unanimité des votants**

- 1°) **APPROUVE** le bilan annuel et l'actualisation des AP/CP
- 2°) **DIT** que les crédits de paiements 2024 seront inscrits au budget
- 3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND

030/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 069-216900092-20240408-0302024-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 08/04/2024

OBJET : Vote des taux 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 26/03/2024 et 02/04/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Linda BEGGUI Céline BABUS, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Nathalie HERAUD

Pierre REBUT à Jean-Luc LAFOND

Fabrice MORICHON à Daniel POMERET

Céline BABUS à Carine RANSEAU

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Il est rappelé que depuis le 01 janvier 2023, les communes ont retrouvé leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou locaux vacants.

Les taux de fiscalité directe locale de la commune n'ont pas été augmentés depuis 1996, il est proposé de les maintenir.

030/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 069-216900092-20240408-0302024-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE le maintien des taux de fiscalité locale suivant :

Taxe Foncière Bâti	28.96 %
Taxe Foncière Non Bâti	39.40 %
Taxe Habitation sur résidences secondaires	13.73 %

2°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND

031/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 069-216900092-20240408-0312024-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 08/04/2024

OBJET : Attribution de subventions aux associations

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 26/03/2024 et 02/04/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Linda BEGGUI Céline BABUS, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Nathalie HERAUD

Pierre REBUT à Jean-Luc LAFOND

Fabrice MORICHON à Daniel POMERET

Céline BABUS à Carine RANSEAU

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Préalable :

La loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, ainsi que l'article 432-12 du code pénal, invitent à la vigilance concernant la « prévention des conflits d'intérêts ». Chaque élu a été sollicité pour indiquer s'ils estiment se trouver en situation de conflit d'intérêt en raison d'un lien ou une affiliation, de nature personnelle, professionnelle ou élective, qui pourrait exercer une influence réelle, potentielle ou apparente sur leur jugement ou leurs actions concernant les subventions allouées aux associations. Dans ce cas, ces élus seront mis en déport :

- BLAISE Liliane, pour le comité de jumelages
- CHIERICI Ludivine, pour la Fanfare Jeunesse Ansoise
- LAFOND Jean-Luc, pour le comité de jumelages et le souvenir français
- PAQUET Marie-Claire, pour ACP
- POMERET Daniel, pour le comité de jumelages et le souvenir français

031/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 069-216900092-20240408-0312024-DE



- RANSEAU Carine, pour le comité de jumelages
- ROSIER Claire, pour Les Lyonnaises de Tatoonne (tigresses bleues)
- SCHARFF Emmanuelle, pour le comité de jumelages
- TROUSSIEUX Sandrine, pour la Gym volcanique et le comité de jumelages

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

Moins les élus désignés ci-dessous pour chaque subvention concernée,

- 1°) **APPROUVE** l'attribution de subventions aux associations dont la liste est jointe au document budgétaire 2024
- 2°) **DIT** que ces subventions sont inscrites au budget 2024
- 3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 08/04/2024**OBJET : Fiscalisation de la participation au SYDER 2024****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 22****Nombre d'exprimés : 27****Date convocation 26/03/2024 et 02/04/2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaients présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Linda BEGGUI Céline BABUS, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Nathalie HERAUD

Pierre REBUT à Jean-Luc LAFOND

Fabrice MORICHON à Daniel POMERET

Céline BABUS à Carine RANSEAU

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Le SYDER a demandé à la commune de ANSE, comme chaque année, si elle souhaite budgétiser ou fiscaliser sa participation aux charges du SYDER 2024.

La participation définitive aux charges du SYDER pour 2024 s'élève à 251 673.49€ contre 268 803.72€ en 2023. Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose la fiscalisation. Il est précisé que cette fiscalisation s'appliquait jusqu'à il y a deux ans à la fois sur les Taxes d'Habitation et sur les Taxes Foncières, et que désormais, à la suite de la suppression de la taxe d'habitation, elle s'applique sur les Taxes Foncières uniquement.

032/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 069-216900092-20240408-0322024-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) **APPROUVE** le principe de la fiscalisation pour recouvrir les charges dues au SYDER au titre de l'année 2024.

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE

Séance du 08/04/2024

OBJET : Instauration de la fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 26/03/2024 et 02/04/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Linda BEGGUI Céline BABUS, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Nathalie HERAUD

Pierre REBUT à Jean-Luc LAFOND

Fabrice MORICHON à Daniel POMERET

Céline BABUS à Carine RANSEAU

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, le conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

033/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 069-216900092-20240408-0332024-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 08/04/2024

OBJET : Approbation du budget primitif 2024 et information sur les ratios du budget primitif 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 26/03/2024 et 02/04/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (mairie-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Linda BEGGUI Céline BABUS, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Nathalie HERAUD

Pierre REBUT à Jean-Luc LAFOND

Fabrice MORICHON à Daniel POMERET

Céline BABUS à Carine RANSEAU

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Le projet de budget primitif est présenté à l'assemblée délibérante, équilibré en dépenses et en recettes :

- En fonctionnement : 8 879 660.04€
- En investissement : 6 225 240.07€

Les ratios budgétaires de ce budget primitif 2024 sont présentés à l'assemblée délibérante.

034/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 069-216900092-20240408-0342024-BF



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) **APPROUVE** le budget primitif 2024 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes, d'un montant de 8 879 660.04€ en fonctionnement et 6 225 240.07€ en investissement.

2°) **PREND** acte de la présentation des ratios budgétaires de la commune au BP 2024

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 08/04/2024

OBJET : Modification du tarif des garderies périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 26/03/2024 et 02/04/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Linda BEGGUI Céline BABUS, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Nathalie HERAUD

Pierre REBUT à Jean-Luc LAFOND

Fabrice MORICHON à Daniel POMERET

Céline BABUS à Carine RANSEAU

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Lors de la séance du conseil municipal du 30 octobre 2023, le bilan financier du service de garderies périscolaires a été présenté au conseil municipal. Ce bilan faisant apparaître un déficit, il est proposé à l'assemblée délibérante une augmentation du tarif des garderies périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2024

035/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 069-216900092-20240408-0352024-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) **APPROUVE** l'augmentation du tarif des garderies périscolaires à 1.90€ la séance, à compter de la rentrée scolaire 2024

2°) **DIT** que le règlement intérieur sera mis à jour en conséquence

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 08/04/2024**OBJET : Correctif d'erreur matérielle délibération 175/2023 « modification du tableau des effectifs »**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 26/03/2024 et 02/04/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Linda BEGGUI Céline BABUS, Didier RICHERDProcurations :

Marie-Claire PAQUET à Nathalie HERAUD

Pierre REBUT à Jean-Luc LAFOND

Fabrice MORICHON à Daniel POMERET

Céline BABUS à Carine RANSEAU

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Lors de la séance du 04 décembre 2023, le conseil municipal a procédé à la création de postes suite à avancement de grade. Une erreur matérielle est apparue dans la délibération adoptée :

- En effet, cinq postes d'adjoint techniques principaux ont été créés au grade de 2^{ème} classe en lieu et place de 1^{ère} classe ;
- Deux de ces postes ont été créés avec effet au 01/01/2024 en lieu et place du 01/02/2024.

036/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 069-216900092-20240408-0362024-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) **APPROUVE** ces correctifs d'erreur matérielle à apporter à la délibération 175/2023

- Création des postes d'adjoint techniques principaux au grade de 1^{ère} classe (et non 2^{ème} classe
- Ouverture de deux de ces postes au 01/02/2024 (et non 01/01/2024)

2°) **DIT** que les crédits sont prévus au budget

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 08/04/2024

**OBJET : Remboursement de frais de déplacement d'un intervenant extérieur
(cimetière)**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 26/03/2024 et 02/04/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Linda BEGGUI Céline BABUS, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Nathalie HERAUD

Pierre REBUT à Jean-Luc LAFOND

Fabrice MORICHON à Daniel POMERET

Céline BABUS à Carine RANSEAU

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Mr DELASPRES, formateur spécialisé dans la gestion funéraire, a proposé ses services afin d'animer une réunion pour mettre en place la procédure de reprise des concessions en état d'abandon. Son intervention est proposée à titre gracieux, seuls les frais de kilométrages (aller-retour) et frais d'autoroute sont à dédommager.

La réunion s'est déroulée le mardi 05 mars. Monsieur DELASPRES nous a fourni les justificatifs nécessaires au remboursement à savoir : les frais kilométriques s'élevant à 123 € et les frais de péage pour un montant de 28.20 € soit un total de 151.20 €.



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE le remboursement des frais de déplacement de M. DELASPRES à hauteur de 151.20€

2°) DIT que les crédits sont prévus au budget

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 08/04/2024

OBJET : Création d'un groupe de travail « Faites de la musique »

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 26/03/2024 et 02/04/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Ludivine CHERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Linda BEGGUI Céline BABUS, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Nathalie HERAUD

Pierre REBUT à Jean-Luc LAFOND

Fabrice MORICHON à Daniel POMERET,

Céline BABUS à Carine RANSEAU

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

La commune est investie actuellement dans la gestion des salles communales (répartition aux associations, gestion des plannings...) ainsi que dans la vie de la commune. C'est en raison du développement de son action dans ce domaine que la commune a créé une direction Culturelle.

En raison de l'évolution de la vie culturelle à Anse, et afin de faciliter l'organisation de la fête de la musique, il est proposé au conseil municipal de créer un groupe de travail « Faites de la musique » destiné à organiser cette manifestation dans le cadre communal, en association les associations culturelles qui le souhaitent.

M. le Maire invite tous ceux qui veulent s'investir dans ce groupe de travail à le faire. A la différence d'une commission, un groupe de travail peut accueillir des non-élus. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Il propose qu'à minima les élus investis dans l'OCTA soient présents dans ce groupe de travail, qui à ce jour, travaille principalement sur la fête de la musique, mais il appartiendra au groupe de travail de définir le contenu

038/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 069-216900092-20240408-0382024-DE



de cette manifestation et pourquoi pas de développer d'autres manifestations...

Se portent volontaires pour composer le groupe de travail : Liliane BLAISE, Carine RANSEAU, Ouda MECHAIN, Ludivine CHIERICI, Christophe DEBIZE, Emmanuelle SCHARFF

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) **APPROUVE** le principe de création du groupe de travail « Faites de la musique », composé d'élus et de non-élus

2°) **PREND ACTE** que Liliane BLAISE, Carine RANSEAU, Ouda MECHAIN, Ludivine CHIERICI, Christophe DEBIZE, Emmanuelle SCHARFF intègrent ce groupe en tant qu'élus

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND